

**AVIS DE COURSE TYPE 2021-2024 Dériveurs – Quillards – Catamarans**  
Version au 21 juin 2022

Prescription de la FFVoile :

Pour les compétitions de grade 4 et 5, l'utilisation des avis de course et des instructions de course type intégrant les spécificités de l'épreuve est obligatoire. Les épreuves de grade 4 pourront déroger à cette obligation, après accord écrit de la Fédération Française de Voile, obtenu avant la parution de l'avis de course.

Pour les compétitions de grade 5, l'affichage des instructions de course type sera considéré comme suffisant pour l'application de la règle 25.1.

## Préambule

### Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

### Avertissement et sensibilisation plantes aquatiques plans d'eau intérieurs

De plus en plus de plantes exotiques aquatiques sont transportées. Une fois installées dans nos milieux aquatiques, leur prolifération engendre des impacts sur nos pratiques, sur la biodiversité et sur la santé, n'y participez pas !

1. Vérifiez : Inspectez d'abord votre embarcation en prêtant une attention particulière à toutes les zones où des plantes aquatiques et des organismes vivants pourraient être présents (puit de quille, dérive, foil, aileron, safran, remorque, vide-vite, ancre de mouillage, etc...).

Inspectez également vos effets personnels. Des fragments de plantes peuvent survivre jusqu'à trois semaines dans un pli de pantalon de ciré.

Vérifiez également votre remorque qui peut remonter beaucoup de végétations aquatiques

2. Nettoyez : Nettoyez si possible vos équipements à l'eau chaude, votre embarcation et votre remorque en utilisant un nettoyeur haute pression.

3. Séchez : Le séchage de l'embarcation et de l'équipement permet de terminer le processus de décontamination.

## Régate Départementale automne sam 2

26/11/2022 – 75 AVENUE DU LAC DE MAINE, 49000 ANGERS

N D C V ANGERS [49006] – 5B

### Préambule

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

## 1 REGLES

L'épreuve est régie par

1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile y compris son annexe P (règle 42)*.

1.2 RAS

1.3 RAS

- 1.4 Le règlement sportif Voile Légère 2022-2023 de la ligue de voile des Pays de la Loire mis en vigueur au 01/09/2022 s'applique sur cette épreuve.
- 1.5 RAS
- 1.6 RAS
- 2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)**
- 2.1 Les IC aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information situé *dans le bâtiment LE PAVOA*.
- 2.2 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale
- 2.3 Les IC seront disponibles en version électronique à l'adresse suivante :  
<https://www.ndcvoileangers.com/regate/nos-regates/>
- 3 COMMUNICATION**
- 3.1 Le tableau officiel d'information en ligne est consultable à l'adresse  
<https://www.ndcvoileangers.com/regate/nos-regates/>
- 3.2 [DP] [NP] [Pendant qu'il est en course] [A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour], sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.
- 4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION**
- 4.1 L'épreuve est ouverte à tous les bateaux des classes :  
 29er (29ER)  
 420 (420)  
 Inter-série Dériveur TEMPS COMPENSE (IND)  
 Europe (EUR)  
 ILCA 4 (ex 4.7) (LAS4)  
 ILCA 6 (ex Radial) (LAR)  
 ILCA 7 (ex Standard) (LAS)  
 RaceBoard <= 3.80 (RCB)
- 4.2 Documents exigibles à l'inscription :
- 4.2.1
- a. Pour chaque concurrent majeur en possession d'une Licence Club FFVoile, la licence Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant"  
 Pour chaque concurrent mineur en possession d'une Licence Club FFVoile :
- la licence Club FFVoile mention « compétition » valide
  - ou
  - la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur
- b. Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :
- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
  - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
  - pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.
- 4.2.2 Pour le bateau :
- le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation.
  - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.
- 4.3 RAS
- 4.4 RAS
- 4.5 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.
- 4.6 Les inscriptions tardives seront acceptées jusqu'à 30 minutes avant le premier signal d'avertissement au bâtiment le PAVOA.
- 4.7 RAS

## 5 DROITS A PAYER

5.1 Les droits sont les suivants :

Classe	Droits d'inscription jusqu'au 26.11.2022
Toutes classes	0 €

5.2 RAS

## 6 PUBLICITE

6.1 RAS

6.2 RAS

7 RAS

## 8 PROGRAMME

8.1 Confirmation d'inscription :

Date	De	À
26.11.2022	12h	14h

8.2 RAS

8.3 Jours de course :

Date	Classe
26.11.2022	Toutes Classes

8.4 Nombre de courses :

Classe	Maximum par jour
Toutes classes	5

8.5 L'heure du signal d'avertissement de la première course est prévue à 14h30.

8.6 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 16h30.

9 CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT RAS

10 VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT RAS

## 11 LIEU

11.1 L'Annexe à l'AC fournit le plan du lieu de l'épreuve.

11.2 L'Annexe à l'AC indique l'emplacement de la zone de course.

## 12 LES PARCOURS

*Les parcours seront de type construit, voir annexe parcours dans les IC.*

## 13 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

La RCV 44.1 s'applique et n'est pas modifiée. L'annexe P ne s'applique pas.

## 14 CLASSEMENT

14.1 1 courses doivent être validées pour valider la compétition.

14.2 *Courses retirées*

*Quand 3 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de*

*ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.*

- 15 BATEAUX ACCOMPAGNATEURS**  
[DP] Les bateaux des accompagnateurs doivent respecter la charte des entraîneurs et accompagnateurs.
- 16 BATEAUX LOUÉS OU PRÊTÉS**  
[DP] [NP] Un bateau loué ou prêté peut porter des lettres de nationalité ou un numéro de voile non conformes à ses règles de classe, à condition que le comité de course ait approuvé son identification de voile avant la première course.
- 17 PLACE AU PORT RAS**
- 18 PROTECTION DES DONNÉES**
- 18.1 Droit à l'image et à l'apparence :**  
En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.
- 18.2 Utilisation des données personnelles des participants**  
En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant [dpo@ffvoile.fr](mailto:dpo@ffvoile.fr) ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.
- 19 ETABLISSEMENT DES RISQUES**  
La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.
- 20 PRIX**  
Des prix seront distribués.
- 21 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES RAS**